



Paris, le 15 avril 2020

## **Confinement : extension de l'IVG médicamenteuse**

**En cette période de confinement et d'épidémie de Covid 19, la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale se félicite de l'extension de l'IVG médicamenteuse à domicile hors établissement de santé aux 8ème et 9ème semaine d'aménorrhée.**

Dans une lettre du 7 avril 2020, le Ministre des Solidarités et de la Santé a saisi la HAS pour élaborer des recommandations pour l'extension de l'IVG médicamenteuse de ville, aux 8ème et 9ème semaine d'aménorrhée.

La HAS justifie sa décision par *« la nécessité de garantir le droit des femmes à l'IVG durant la période d'épidémie de Covid-19 en évitant autant que faire se peut d'aller en établissement de santé »*.

L'allongement du délai de prise en charge ne semble pas changer le tarif ni l'information et l'encadrement à faire.

La FNCGM rappelle qu'il pourrait y avoir plus de douleurs et de saignements et la HAS recommande de prescrire du Paracétamol associé à de l'opium ou de la Codéine à la place de l'Ibuprofène.

Pour une bonne prise en charge de ces IVG de ville, des gynécologues de ville se proposent de laisser leur numéro de portable et d'autres s'assurent d'avoir toujours des créneaux de téléconsultations pour ne pas laisser la femme sans soutien.

C'est une nouvelle adaptation de la prise en charge de l'IVG en cette période de confinement et d'épidémie Covid-19.

Rappelons, que depuis le vendredi 3 avril 2020, le Ministre des Solidarités et de la Santé avait autorisé la prescription et le suivi des IVG médicamenteuses entièrement par téléconsultation *« si la femme le souhaite et si le praticien l'estime possible »*.

Le médicament qui arrête la grossesse peut être pris en consultation présenteielle ou prescrit en télé consultation avec remise en main propre du médicament dans une pharmacie.

Faciliter l'IVG en période de confinement certes mais ne pas maltraiter nos patientes.



**A propos de la FNCGM :**

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM) **est l'instance nationale de représentation des collèges régionaux de gynécologie**. Elle regroupe à l'échelon national 11 Collèges régionaux de Gynécologie médicale et compte environ 2 000 membres. La FNCGM a comme mission statutaire : la défense et la promotion de la gynécologie médicale, la participation à la FMC et à la recherche en gynécologie dans des domaines comme l'hormonothérapie, la génétique, la reproduction humaine, la sénologie, etc. Elle organise une Formation Médicale Continue de haut niveau, l'Enseignement Post Universitaire National en Gynécologie (EPUNG). Les formations proposées par la FNCGM visent à optimiser l'efficacité et l'expertise de l'exercice quotidien de la spécialité : contraception, suivi de grossesses, stérilité et PMA, ménopause, ostéoporose, cancérologie, imagerie, endocrinologie, sexologie, psychosomatique

Site internet : <http://fncgm.com/>